

ALERTE CANICULE **LA VILLE RENFORCE SES MESURES DE PROTECTION**

Dans son bulletin publié aujourd'hui, Météo-France a placé le département de la Manche en vigilance orange canicule et annonce un passage en vigilance rouge à compter de demain midi. Face à cette situation exceptionnelle, la Ville a décidé de déclencher dès aujourd'hui sa cellule de vigilance canicule afin de coordonner l'ensemble des actions de prévention et de protection de la population.

La Ville se mobilise pour équiper au mieux ses bâtiments prioritaires et garantir des conditions d'accueil adaptées face aux fortes chaleurs, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Ainsi, les établissements accueillant des personnes âgées ont renforcé leurs dispositifs de prévention :

- Les EHPAD disposent d'au moins une salle climatisée accessible aux résidents.
- Des stocks de bouteilles d'eau ont été constitués dans les établissements concernés.

Une vigilance particulière est également portée aux jeunes enfants et aux élèves :

- Les sorties prévues par les crèches ont été annulées afin de limiter l'exposition à la chaleur.
- Les écoles disposent de réserves d'eau potable permettant d'assurer une hydratation régulière des élèves tout au long de la journée.

Afin de limiter les effets de la chaleur dans les bâtiments les plus exposés au soleil, plusieurs mesures complémentaires ont été mises en œuvre, notamment l'installation de dispositifs d'occultation temporaire des surfaces vitrées à l'aide de couvertures de survie.

La Ville veille également à la protection de ses agents municipaux travaillant en extérieur, en les équipant notamment de gourdes afin de garantir une hydratation régulière tout au long de leurs missions. Des consignes de vigilance sont également rappelées en fonction des conditions météorologiques.

Par ailleurs, des maraudes sont organisées en lien avec des acteurs de la solidarité afin d'aller à la rencontre des personnes sans domicile fixe et de leur distribuer de l'eau potable, dans une logique de prévention et de protection des publics les plus fragiles.

ACCÈS GRATUIT AUX ÉQUIPEMENTS RAFRAÎCHIS

Afin d'offrir aux habitants des lieux de fraîcheur accessibles durant l'épisode caniculaire, un arrêté municipal entrera en vigueur pour une durée de deux jours à compter de demain.

Dans ce cadre, l'accès aux piscines municipales ainsi qu'au musée Thomas Henry (climatisé) sera gratuit pendant les horaires d'ouverture au public, dans la limite des capacités d'accueil. Les espaces détente des piscines seront fermés durant cette période. Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des piscines de la Ville, le temps de présence sera limité à une heure par personne. La préfecture a également pris la décision d'annuler l'ensemble des manifestations sportives pendant la période de vigilance rouge.

APPEL À LA VIGILANCE

La municipalité appelle chacun à adopter les gestes de prévention recommandés : boire régulièrement de l'eau, éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes, maintenir son logement au frais et veiller à prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, voisins ou personnes isolées. Elle invite également les habitants à privilégier les espaces ombragés et végétalisés de la ville.

La Ville reste pleinement mobilisée pour assurer la sécurité et le bien-être de tous durant cet épisode exceptionnel de fortes chaleurs.

UN REGISTRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES VULNÉRABLES

En complément de ces mesures, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin profite de cette période pour recenser les personnes âgées ou isolées souhaitant bénéficier d'une attention particulière. Une fois inscrites, elles font l'objet d'un suivi tout au long de l'année, notamment lors de ces épisodes climatiques exceptionnels. Il suffit pour cela de se faire connaître auprès du CCAS. Ainsi, le lundi 25 mai dernier, lors de l'alerte canicule déclenchée par la préfecture de la Manche, 123 foyers inscrits au registre ont tous été contactés par les services du CCAS, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs aidants, pour s'assurer que les personnes allaient bien.

CCAS : 02 33 87 87 20

- ou par mail : loisirs.seniors@cherbourg.fr
- ou en téléchargeant le formulaire d'inscription au registre de vigilance sur le site de la Ville (<https://www.cherbourg.fr/au-quotidien/solidarite-et-sante/seniors/registre-des-personnes-fragiles/>)